

Appel à cotisation 2022 - Machines Tournantes

Chère et cher Collègue,

La commission Machines Tournantes de l'Association Française de Mécanique s'adresse aux acteurs de la Machine Tournante : fabricants, utilisateurs, consultants, centres techniques, centres de recherche.

Ses principaux objectifs sont de traiter de sujets technologiques voire scientifiques d'actualité ; de créer une communauté pour favoriser les échanges et le partage d'expérience.

Elle propose pour cela deux réunions par an, souvent effectuées dans les entreprises de ses membres.

Jusqu'à présent, bien des thèmes ont été abordés comme : les méthodes d'équilibrage, les normes en vigueur, les vibrations asynchrones.

La cotisation annuelle permet de faire adhérer 10 membres de votre société mais n'accorde qu'un droit de vote à l'Assemblée Générale de l'AFM. Les documents nécessaires à l'adhésion sont disponibles sur le site de l'AFM : <http://afm.asso.fr/Home/Adh%C3%A9rer-%C3%A0-lAFM#1634151-adhsion-machines-tournantes>

Les 10 membres ont accès au site de l'AFM : <http://www.afm.asso.fr/> - espace adhérents - qui concentre les informations, les annonces, les actions des 15 Groupements Scientifiques et Techniques et des 3 Groupements Thématiques Transverses ainsi que la collection complète des articles publiés dans la revue de l'AFM : « Mechanics & Industry » et bien entendu des inscriptions privilégiées aux congrès et journées scientifiques de l'AFM.

Je me permets de vous rappeler que l'AFM, créée en 1997 :

- est une instance d'information, d'échange et de réflexion pour la communauté mécanicienne : cadres de l'industrie et des structures de transfert, enseignants et chercheurs s'y retrouvent,
- a pour but de promouvoir des activités et des réalisations dans les principaux métiers de la mécanique.

En vous renouvelant mes remerciements pour la confiance et l'investissement que vous témoignez à l'AFM, je vous prie de croire, Chère et cher Collègue, en l'expression de mes sentiments distingués et cordiaux.



Eric ARQUIS
Président

P.S. : Pour participer aux travaux des GST, GTT et autres Commissions, les adhérents de l'AFM doivent se manifester directement auprès des responsables (liste disponible sur le site AFM).